

## Zone 22

<b>Dispositions et numéros de zones</b>		<b>22</b>	
1 Logement	R1		<b>PUBLIC CLASSE PA- PARC DE LA GATINEAU ET LES USAGES ACCESSOIRES</b> Cette classe d'usage comprend les usages inhérents à la conservation, à l'interprétation de la nature et aux activités de plein air. À titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : - Centre d'interprétation; - Entreposage d'équipement servant à la conservation du Parc de la Gatineau
2 Logements	R2		
3 Logements	R3		
4 Logements	R4		
5 à 8 Logements	R5		
Maison mobile	R6		
Dépanneur	C1		
Commerce professionnel	C2		
Commerce de services (vente au détail)	C3		
Commerce récréo-touristique et artisanal	C4		
Commerce lourd	C5		
Commerce - recyclage d'automobiles	C6		
Commerce - salle de spectacle	C7		
Commerce - marché aux puces	C8		
Commerce – champ de tir	C9		
Commerce - terrain de camping	C10		
Espaces et équipements de loisirs	COM1		
Installations communautaires, culturelles et de services	COM2		
Infrastructures publiques	P		
Parc de la Gatineau	PA	X	
Extraction	EX		
Agricole	A		
Industriel léger et manufacture	I1		
Industriel lourd	I2		
Superficie min. au sol du bât. princ. lorsque applicable			
Marge avant - bâtiments principal et secondaire-		10	
Marge latérale- bâtiment principal -		5	
Marge arrière - bâtiment principal -		2	
Marge de recul –Routes sous la responsabilité du MTQ* <b>(Section 4.4.3)</b>		X	
Les aires tampons - <a href="#">art. 4.8</a>			
Les zones de mouvements de masse - <a href="#">art. 4.11</a>			
<b>DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES:</b>			
(*) Route 148, Route 366, Chemin d'Eardley-Masham , Chemin du Lac-Des-Loups.			